

Règlement général
Jeu Facebook avec tirage au sort « Gagnez la Lozère »

Article 1 :

Ce jeu est organisé par le parc **Les Loups du Gévaudan** au sein du CDT Lozère et de la SELO. Les dates de session sont précisées en annexes. Le Jeu « Gagnez la Lozère » est un jeu gratuit sans obligation d'achat, les inscriptions sont valables du 1^{er} avril 2015 au 04 janvier 2016 ; de nombreux lots sont à gagner.

Article 2 :

Ce règlement général peut être complété par un avenant spécifique. Celui-ci est affiché sur la page sommaire du jeu sous la mention "avenant au règlement" consultable sur le site internet du parc Les Loups du Gévaudan (adresse disponible en annexes).

Article 3 :

La participation à ce jeu implique de la part du candidat l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 4 :

Ce jeu est ouvert à tout individu majeur, sans restriction, sauf aux personnes salariées des sociétés organisatrices citées dans l'article 1, à leurs conjoints, parents, alliés vivant sous le même toit qu'eux.

La participation au jeu s'effectue en remplissant le formulaire et le quiz mis à disposition sur la page Facebook du parc Les Loups du Gévaudan.

Article 5 :

Tout candidat peut jouer une seule fois. La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Lorsque plusieurs personnes ayant le même numéro de téléphone ou la même adresse e-mail auront participé individuellement au jeu, seul un prix pourra être attribué à celui d'entre eux qui aura obtenu le meilleur classement aux vues du tirage au sort qui sera effectué, étant entendu que les personnes vivant sous le même toit ne constituent qu'un seul candidat.

Article 6 :

Le jeu consiste pour le joueur à déposer ses coordonnées et de répondre au quiz afin de participer à un tirage au sort attribuant les lots mis en jeu.

Article 7 :

Les joueurs désignés recevront, sous réserve des dispositions des articles 8 et 10, les lots décrits dans la rubrique "les lots" du jeu sur le site internet du parc Les Loups du Gévaudan (adresse disponible en annexes).

Tous les tarifs sont mentionnés à titre indicatif. Valeur des lots au 1^{er} avril 2015.

Les gagnants seront avertis par mail à l'adresse portée sur le bulletin de participation, la responsabilité des organisateurs ne pouvant être engagée du fait d'un changement d'adresse ultérieur du participant ou du fait de non consultation de la boîte email.

Article 8 :

Les gagnants acceptent par avance les lots tels que décrits dans la rubrique "les lots" du jeu sur le site internet du parc des Loups du Gévaudan (adresse disponible en annexes), sans pouvoir demander un échange, une modification ou leur contre-valeur en espèces.

Le parc Les Loups du Gévaudan, ses partenaires et ses fournisseurs ne pourront être tenus responsables de la diminution ou de l'augmentation de la valeur commerciale des lots.

Article 9 :

Un tirage au sort aura lieu à chaque fin de session, à peu près tous les deux mois.

Article 10 :

Chaque gagnant autorise Les Loups du Gévaudan, ainsi que ses partenaires à utiliser ses coordonnées à des fins publicitaires.

Conformément à la loi française (Informatique et libertés) n°78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant ; pour faire valoir ce droit, veuillez adresser votre demande en écrivant à : CDT Lozère - SELO – Jeu « Gagnez la Lozère » - 14, boulevard Henri Bourrillon - 48000 – MENDE

Article 11 :

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Leur responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelque modification que ce soit au présent jeu. Les organisateurs se réservent la possibilité d'exercer toutes poursuites en cas de falsification(s) caractérisée(s).

Article 12 :

Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique des systèmes informatiques mis en place.

Article 13 :

Tout joueur ayant déposé ses coordonnées peut à tout moment extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande) envoyée à :

CDT Lozère – SELO Jeu «Gagnez la Lozère» 14, boulevard Henri Bourrillon 48000 MENDE

Article 14 :

Le présent règlement est déposé chez Me Meissonnier, huissier de justice à Mende, 12 avenue Foch 48000 MENDE. Il est disponible et téléchargeable sur le site internet du parc Les Loups du Gévaudan (adresse disponible en annexe).

Article 15 :

Le jeu concours « Gagnez la Lozère » existe aussi en version papier au parc Les Loups du Gévaudan. Tout candidat peut y participer en se rendant sur le site concerné (le Parc Les Loups du Gévaudan). Un seul tirage au sort sera réalisé par session (voir Annexe).

Le jeu concours Facebook « Gagnez la Lozère » est accessible à ces adresses :

- Loups du Gévaudan : <https://www.facebook.com/Les.Loups.du.Gevaudan>

Annexe1 : Jeu « Gagnez la Lozère » - les Loups du Gévaudan

<http://www.loupsdugevaudan.com/>

1/ Les dates de sessions :

-1^{ère} session : du 1^{er} avril au 29 mai 2015

-3^{ème} session : du 31 juillet au 30 septembre 2015

-5^{ème} session : du 28 novembre au 04 janvier 2016

-2^{ème} session : du 30 mai au 30 juillet 2015

-4^{ème} session : du 1^{er} octobre au 27 novembre 2015

Dates de tirages :

- Le 29/05/2015

- Le 30/07/2015

- Le 30/09/2015

- Le 27/11/2015

- Le 04/01/016

2/ Les lots : Sur l'ensemble des sessions, de nombreux lots à sont à gagner

Pour chaque session :

- 1 abonnement adulte : 23.50€

- 2 entrées au parc : 16€

- 1 abonnement enfant : 14€

- 1 lot de 3 pièces de monnaies : 6€